



Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur de la qualité de vie. Il a pour vocation de faire connaître et de valoriser les communes qui aménagent leur territoire pour le bien-être des habitants et l'accueil des visiteurs dans le respect de l'environnement.

FICHE DE CANDIDATURE AU LABEL - 2025

Je vous prie de trouver ci-ap	orès la candidature de ma co	ommune au label «	Villes et Villages Fleuris ».	
Fait à	le		– Le Maire	
Les renseignements contenus dans ce do des organisateurs du label « Villes et V		Sionature		
	A adre. Auvergne-Rhône <u>c.coudouel@auvergnerh</u> <u>Avant le 01</u>	e-Alpes Tourisme	ne.com	
Mairie			Catégories :	
<u>warre</u>			1. de 1 à 499 habitants	
Nom de la commune :			2. de 500 à 999 habitants	П
Code postal :			3 . de 1 000 à 3 499 habitants	
Tél:			4. de 3 500 à 9 999 habitants	
Courriel:			5 . de 10 000 à 19 999 habitants	
(Si différent courriel du Maire)			6 . de 20 000 à 49 999 habitants	
Nom du Maire :			7. de 50 000 à 79 999 habitants	
Nom du Manc.			8. de 80 000 à 119 999 habitants	
			9. + de 120 000 habitants	
Nom du Maire-adioint en cha	rge des espaces verts :			
Nom du responsable des espa				
Tél.:Po				
TCI FO	ontable	Courrier		
La commune candidate pour s				
La commune candidate pour u Si oui, la commune souhaite o	* *			

Informations générales :	
Population (dernier recensement):	
Description des principaux objectifs à cette candidature : (valo	risation du cadre de vie, développement de
l'attractivité touristique, préservation de l'environnement) :	, 11

À tous les niveaux du label (de 1 à 4 Fleurs), les communes sont évaluées et sélectionnées sur la base des critères définis par le CNVVF.

La candidature au label est gratuite - L'adhésion devient obligatoire à partir de la labellisation « 1 Fleur » et donne notamment accès à des outils de communication et à un accompagnement personnalisé de la part du réseau « Villes et Villages Fleuris ».

Un dossier de présentation de la commune devra être remis au jury lors de son passage. Ce document doit apporter au jury des éléments de connaissance sur la commune en lien avec les critères du label afin de l'aider à comprendre son contexte, les ambitions municipales et la stratégie d'intervention. (*Cf. document trame indicative du dossier*).

Le règlement national est téléchargeable sur le site internet du label : <u>www.villes-et-villages-fleuris.com</u>